

DELIBERATION

L'an deux mille vingt-cinq, le huit octobre à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Jean-de-Thouars se sont réunis à la Mairie, en séance publique, sur la convocation en date du 1^{er} octobre 2025 qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

13 PRESENTS : MM. GAUFFRETEAU Bernard, GODINEAU Jérémy, INGREMEAU Jean-Philippe, RABIN Christian, RICHARD Frédéric, ROCHETTE Thierry, SAUVAGET Nicolas et Mmes BARANGER Jocelyne, BERTHELOT Sylvaine, DEVIGNE Annelyse, EGRETAUD Virginie, GIRAULT Angélique, GRONDAIN Virginie.

Lesquels, au nombre de TREIZE forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer d'après les termes de l'article L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2 EXCUSES AVEC PROCURATION : Mme BARANGÉ Valérie et Mme DEHOUX Cécile qui avaient respectivement donné procuration à Mme EGRETAUD Virginie et Mme DEHOUX Cécile.

15 VOTANTS

Il a été, en conformité de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Sylvaine BERTHELOT, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Ordre du jour de la séance :

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 17/09/2025,
- Création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet,
- Création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet,
- Création d'un emploi d'agent de maîtrise territorial à temps complet,
- Aménagement de la route de Saint-Varent (R.D. 135) : approbation du Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.) et lancement de la consultation,
- Participation financière au Repas des Aînés,
- Rapports d'activités de la Communauté de Communes du Thouarsais,
- Questions diverses.

I - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2025 :

Les membres du Conseil Municipal doivent se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 17 septembre 2025. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

II - CRÉATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL À TEMPS NON COMPLET (Délibération n° D-2025-10-01) :

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil que conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant les nécessités de service inhérentes à la démission d'un agent des services techniques à temps non complet (32,39 heures/semaine annualisées) et que les tâches à accomplir ne peuvent pas entièrement être effectuées par le personnel déjà existant, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet (30,05 heures/semaine annualisées) et de recruter à cette occasion un nouvel agent.

Cette modification du tableau des emplois prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2026 qui sera la date de recrutement de cet adjoint technique.

III - CRÉATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL À TEMPS COMPLET (Délibération n° D-2025-10-02) :

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil que conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant les nécessités de service inhérentes au départ en retraite d'un agent des services techniques (à temps complet) et que les tâches à accomplir ne peuvent pas être effectuées par le personnel déjà existant, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint technique à temps complet et de recruter à cette occasion un nouvel agent.

Cette modification du tableau des emplois prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2026 qui sera la date de recrutement de cet adjoint technique.

IV - CRÉATION D'UN EMPLOI D'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL À TEMPS COMPLET (Délibération n° D-2025-10-03) :

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil que conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant les nécessités de service inhérentes au décès d'un agent des services techniques (à temps complet) et que les tâches à accomplir ne peuvent pas être effectuées par le personnel déjà existant, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un poste d'agent de maîtrise à temps complet et de recruter à cette occasion un nouvel agent.

Cette modification du tableau des emplois prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2026 qui sera la date de recrutement de cet agent de maîtrise.

V - AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DE SAINT-VARENT (R.D. 135) : APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (D.C.E.) ET LANCEMENT DE LA CONSULTATION (Délibération n° D-2025-10-04) :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n° D-2024-04-06 du 4 avril 2024 approuvant le projet d'aménagement de la route de Saint-Varent et lançant la consultation pour le recrutement d'un maître d'œuvre,

Vu la notification en date du 3 juillet 2024 d'attribution du marché de maîtrise d'œuvre à la S.A.R.L. AREA Urbanisme,

Vu la délibération n° D-2024-12-11 du 5 décembre 2024 approuvant l'avant-projet,

CONSIDERANT le dossier PRO préparé par le cabinet de maîtrise d'œuvre AREA Urbanisme,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal :

- APPROUVE le Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.) établi par le maître d'œuvre,
- AUTORISE le lancement d'une consultation en procédure adaptée,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou un des élus ayant délégation à signer les pièces inhérentes à cette consultation.

VI - PARTICIPATION FINANCIÈRE AU REPAS DES AÎNÉS (Délibération n° D-2025-10-05) :

Le samedi 29 novembre 2025 le traditionnel repas des Aînés sera proposé à toute personne âgée de 70 ans et plus domiciliée à Saint-Jean-de-Thouars.

A chaque participant, il sera demandé la somme de 10,00 Euros qui sera versée directement au traiteur chargé de confectionner ce déjeuner. Celui-ci facturera alors à la commune de Saint-Jean-de-Thouars le montant total des repas servis déduction faite de la participation financière versée par chaque convive. Les repas des membres du Conseil Municipal des Jeunes qui assurent le service seront intégralement facturés à la collectivité organisatrice. Les autres serveurs bénévoles participeront financièrement aux repas.

VII - RAPPORTS D'ACTIVITÉS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU THOUARSAIS POUR L'ANNÉE 2024 (Délibération n° D-2025-10-06) :

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Thouarsais a adressé ses rapports d'activités pour l'année 2024.

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces rapports doivent faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale sont entendus.

Après avoir entendu l'exposé des représentants de la commune à la Communauté de Communes du Thouarsais, le Conseil Municipal à l'unanimité prend acte des rapports d'activités pour l'année 2024 :

- de la Communauté de Communes du Thouarsais,
- sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes du Thouarsais,
- sur le prix et la qualité des services d'assainissement (collectif et non-collectif) de la Communauté de Communes du Thouarsais.
- sur le prix et la qualité des services d'assainissement (collectif et non-collectif) de la Communauté de Communes du Thouarsais.

VIII - ECO-PÂTURAGE DANS LE CLOS DE L'ABBAYE :

Le contrat de prestation d'entretien écologique passé avec Alter-Pâturage de Tourtenay (79) pour l'éco-pâturage avec des moutons et des chèvres dans le Clos de l'Abbaye a été renouvelé. Le coût de cet entretien est de 2 685,00 Euros T.T.C. pour un an.

IX - INVESTISSEMENTS :

Des panneaux de signalisation routière ont été commandés à la S.A.S. Self Signal de Cesson Sévigné (35) pour un montant de 780,26 Euros T.T.C..

Trois nouveaux cavurnes en sol vont être installés au nouveau cimetière. Ils seront fournis par la S.A.S. Samuel CRON d'Airvault (79) moyennant la somme de 1 350,00 Euros T.T.C..

X - FÊTES ET CÉRÉMONIES :

1°) Commémoration Armistice de 1918 :

Le programme de cette cérémonie du 11 novembre 2025 est le suivant :

- 10h45 : rendez-vous devant le Monument aux Morts,
- 11h00 : dépôt d'une gerbe,
- 11h20 : distribution de pains et de boissons sur l'esplanade André BEVILLE dans le Clos de l'Abbaye.

2°) Repas des Aînés :

Il aura lieu le samedi 29 novembre 2025 à la Maison du Temps Libre et sera animé par Monsieur Pascal GABET d'Argentonay (79). Les Conseillers Municipaux et les membres du Conseil Municipal des Jeunes assureront le service.

Les questions à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée.

RÉCAPITULATIF DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 OCTOBRE 2025
TRANSMISES À LA PRÉFECTURE DES DEUX-SEVRES

N° d'ordre	Intitulé
D-2025-10-01	Création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet
D-2025-10-02	Création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet
D-2025-10-03	Création d'un emploi d'agent de maîtrise territorial à temps complet
D-2025-10-04	Aménagement de la route de Saint-Varent (R.D. 135) : approbation du Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.) et lancement de la consultation
D-2025-10-05	Participation financière au Repas des Aînés
D-2025-10-06	Rapports d'activités de la Communauté de Communes du Thouarsais pour l'année 2024

Fait en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Frédéric RICHARD

La Secrétaire de séance,
Sylvaine BERTHELOT